

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Band: 86 (1991)
Heft: 4

Rubrik: Sektionen = Sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

stand so die Gefahr, dass die brachliegende, aber noch weitgehend intakte Anlage früher oder später abgebrochen würde. Es war eine Gruppe junger baufachkundiger Leute unter dem Namen «Chrampfe und Hirne», welche sich in den Kopf setzte, das Eisenwerk zu erhalten und zu erneuern. Sie gründeten eine Genossenschaft, die gegen viele Widerstände, mit einem Hypothekarkredit der Thurgauer Kantonalbank sowie mit Privathilfe das Geld zusammenbrachte, um das 7819 Quadratmeter grosse Areal Mitte 1984 für 1,7 Mio. Franken zu kaufen.

Schon früh einigte sich die heute gut 250 Mitglieder zählende Genossenschaft auf ein Konzept, das die Nutzungen «Wohnen», «Arbeit», «Freizeit» und «Kultur» unter einem Dach vereinigen und diese gegenseitig befruchten würde. Um das entlehnte Kapital verzinsen zu können, musste ein Teil der Anlage rasch vermietet und das Projekt im Rahmen einer rollenden Planung, die ein Architekt kostenlos besorgte, zügig verwirklicht werden. So sind bis jetzt im West- und Ostrakt Handwerks-, Gewerbe- und Dienstleistungsbetriebe mit über 60 Arbeitsplätzen eingerichtet worden, unter anderem eine Schreinerei, eine Schweissfirma, eine Töpferei, eine Druckerei und ein Architekturbüro. In den beiden ehemaligen grossen Fabrikhallen befindet sich der bereits rege benützte öffentliche Bereich mit Mehrzwecksaal, Restaurant, einem Theaterraum, Probelokalen für Musiker und dem Luftschuttkeller. Der Südteil birgt 13 Wohnungen (2½ bis 6 Zimmer), die teilweise als Reihenhäuser samt Gärten angelegt sind.



Beherrscht wieder das Dorfbild von Hornussen: das Säckinger Amtshaus (Bild Aargauer Heimatschutz)

La Maison communale domine de nouveau le tableau qu'offre Hornussen AG.

Der Aargauer Heimatschutz meldet:

Säckinger Amtshaus restauriert

ahs/lee. Nach einjähriger Bauzeit ist die Aussenrestaurierung des Säckinger Amtshauses in Hornussen abgeschlossen worden. Das spätgotische Amtshaus dominiert heute wieder entsprechend seiner historischen Bedeutung das Dorfbild von Hornussen. Die Restaurierung wurde von der «Stiftung Aargauer Heimatschutz» ausgeführt.

Nach längeren Vorbereitungsarbeiten konnte ein Ziel des Aargauer Heimatschutzes vor einem Jahr Wirklichkeit werden. Die Restaurierung des Säckinger Amtshauses, schon seit gut zwanzig Jahren vielen Fricktälern seines Zustandes wegen ein Dorn im Auge, konnte beginnen.

Stiftung gegründet

Die «Stiftung Aargauer Heimatschutz» will schützenswerte Objekte des Heimatschutzes und der Denkmalpflege im Aargau erwerben, erhalten und instandstellen. Als erstes besonders wichtiges und damals vordringliches Objekt hat sich die Stiftung des Säckinger Amtshauses in Hornussen an-

genommen. Dank namhaften Beiträgen von Industrie, Gewerbe und öffentlicher Hand zugunsten des Restaurierungsprojektes konnten die Arbeiten ausgeführt werden.

Die Restaurierung stellte an die Handwerker hohe Anforderungen. Die repräsentative Strassenseite des Gebäudes, die stark unter dem Durchgangsverkehr leidet, musste nach den Vorgaben der Denkmalpflege wieder der Gestaltung um 1600 entsprechen. Rund ein Drittel des Fassadenputzes ist original aus der Entstehungszeit erhalten und wurde mit einem Putzgemisch nach alter Rezeptur ergänzt. Die Steinmetzarbeiten an den Fensterwänden und den Gurtgesimsen wurden ergänzt

und teilweise in Sandstein ersetzt. Die Bemalung der Fassade entspricht dem Befund, der aufgrund einer bauarchäologischen Untersuchung erstellt wurde. An die Rückseite des Gebäudes wurde eine zweigeschossige grosse Laube angebaut.

Historisches Gebäude

In Hornussen übte der Klostervogt des Damenstiftes Säckingen schon im 13. Jahrhundert die niedere Gerichtsbarkeit aus. Das Verwaltungszentrum für die Besitzungen des Stiftes scheint sich an der alten Bözbergstrasse gebildet zu haben. Die älteste Inschrift auf dem Säckinger Amtshaus, die Jahrzahl 1595, deutet auf den Beginn des Gebäudes hin. Das Haus stammt somit aus der Zeit vor dem Dreissigjährigen Krieg. Im Inneren des Gebäudes sind trotz einiger Veränderungen die Eckstuben, die wohl Wohnzwecken gedient hatten, noch ersichtlich. Sie befinden sich hinter den spätgotischen Staffelfenstern. Die Inschrift auf der Südfassade deutet auf Heinrich Herzog und Regula Schilling, beides alte Hornusser Geschlechter, hin.

Das mächtige Haus dominiert die Häuserzeile im Dorf Hornussen. Als Repräsentationsbau des Stiftes erbaut, ist der Baukubus zwar dem typischen Fricktaler Haus nachempfunden. Allerdings haben sich die Erbauer erlaubt, mit den grosszügigen Stockwerkhöhen, der Bautiefe und dem mächtigen, hohen Dach ein Gebäude zu errichten, das in jeder Beziehung die Herrschaftsverhältnisse dokumentierte. Für die Hornusser Bürgerinnen und Bürger ist die Restaurierung des Amtshauses Aufgabe und Ansporn zugleich. Die Initialzündung für die Restaurierung der Gebäude an der Hauptstrasse ist erfolgt. Bleibt zu hoffen, dass bald einmal auch die Strasse und der zugehörige Strassenraum und die Vorplätze und Gärten ein würdiges, der Bedeutung des Dorfbildes ebenbürtiges Bild erhalten werden...

Considérations critiques et constructives

Quo vadis Service des monuments?

par M. Claude Roulet, président de la section neuchâteloise

Depuis plusieurs décennies, la section neuchâteloise du «Heimatschutz» a eu l'occasion de travailler avec le Service des monuments et des sites, d'en observer le fonctionnement et d'en apprécier les qualités et les défauts. L'article suivant en tire quelques conclusions.

Orienté vers les domaines qui lui sont chers, le conservateur, responsable du Service, a de tout temps donné le ton. Son travail s'est toujours accompli dans un relatif isolement, sans véritable appui politique, et avec un budget très restreint. Ainsi le problème majeur de ce service ne se situe pas seulement au niveau de la personnalité et de la compétence du conservateur, mais aussi au niveau politique. Une réelle volonté d'agir avec efficacité dans le but d'une protection dynamique du patrimoine construit ne s'est jamais clairement manifestée. L'importance que le Conseil d'Etat a jusqu'alors accordée à ce service est mal définie.

Tâches principales

Le Service des monuments et des sites a pour objectif principaux: 1) d'inventorier l'ensemble du domaine construit afin de définir les nouvelles options, les nouveaux ensembles ou bâtiments à protéger; 2) de préserver et de sauvegarder le patrimoine construit, et plus particulièrement le patrimoine des collectivités publiques. Pour cela, un certain nombre de tâches lui sont attribuées, notamment:

- Etude des plans, des dossiers de construction et de transformation, puis suivi des chantiers.
- Recherche et attribution de subventions pour les travaux touchant les bâtiments protégés.

- Procédure de classement des bâtiments dignes d'être protégés.
- Inventaire du patrimoine construit.
- Coordination de la protection du patrimoine avec les Communes, le Canton et la Confédération.
- Conseils techniques et juridiques aux autorités communales, aux commissions d'urbanisme et aux propriétaires privés dans le domaine de la protection du patrimoine.
- Réflexion sur les méthodes de restauration propres à l'architecture de notre canton et vulgarisation de ces méthodes.

Fonctionnement actuel

Les compétences requises du conservateur et de ses collaborateurs sont donc multiples, aussi bien théoriques que pratiques. Au vu de l'ampleur de la tâche, une disponibilité totale et un esprit collégial sont indispensables. Les deux derniers conservateurs en poste illustrent deux tendances différentes. De ce fait, il n'y a pas eu de continuité et les interlocuteurs du Service éprouvent méfiance et insécurité. Les contacts de la LSP avec le public, les autorités communales, les associations de défense du patrimoine et les professionnels de la construction montrent un taux d'insatisfaction très élevé:

- délais trop longs
- demandes sans réponses
- disponibilité insuffisante

- décisions arbitraires
- manque de continuité dans la politique du service
- manque de moyens financiers.

Fonctionnement futur

L'engagement d'un nouveau Conservateur doit être l'occasion d'opérer une réorganisation du Service et de redéfinir ses tâches et ses moyens.

La LSP souhaite un certain nombre de réformes, dont la liste ci-dessous n'est pas exhaustive:

1. Le Service des monuments et des sites dépend du Département des travaux publics. Les intérêts de ces deux organismes sont diamétralement opposés. Le Service des monuments et des sites devrait plutôt être rattaché à un service proche de ses objectifs, comme par exemple celui du Service de l'aménagement du territoire ou alors dépendre du Département de l'intérieur.
2. Des objectifs et des priorités à court, moyen et long termes devraient être définis et être l'émanation d'une véritable volonté politique.
3. L'application de la politique ainsi définie ne serait pas assurée par le seul conservateur, mais de façon collégiale.
4. L'ampleur et la diversité des tâches peuvent difficilement être supportées par une seule personne. Il serait donc souhaitable que les travaux à caractère académique, juridique ou administratif et les travaux sur le terrain soient assurés par deux personnes distinctes, un conservateur et un conservateur adjoint.
5. A l'instar d'autres cantons comme Vaud et Genève, une véritable information pratique à l'usage des propriétaires et des professionnels devrait être mise sur pied.

6. L'inventaire des bâtiments à protéger est un instrument indispensable à la gestion du patrimoine construit; il devrait être développé de manière intensive.

7. La collaboration avec le Service fédéral des monuments et des sites, ses experts et les organismes de défense du patrimoine devrait être développée.

8. Des moyens financiers plus importants devraient être engagés par l'Etat. La comparaison avec d'autres cantons se passe de tout commentaire!

9. Enfin, dans un premier temps du moins, priorité devrait être accordée à l'image du service dont la crédibilité devrait être renforcée. Pour ce faire, une priorité devrait être donnée à l'information et aux actions sur le terrain.

Questions finales

Notre démarche ne se veut pas polémique mais constructive. Nos propositions sont simples et concrètes; elles émanent de personnes engagées dans la protection du patrimoine. L'avenir ne sera pas fait avec l'engagement d'un nouveau conservateur; une réorganisation en profondeur est nécessaire. La crédibilité du Service des monuments et des sites est à ce prix, ou alors, les organisations privées devront prendre le relais, et se substituer à l'organe officiel, ...ce que personne ne souhaite! Par conséquent, nous nous étonnons que le poste de conservateur soit remis au concours alors que rien n'a été fait concernant l'analyse du fonctionnement du service, malgré les promesses réitérées du Conseil d'Etat. Nous craignons que, dans ces circonstances, on n'aboutisse à une nouvelle impasse. L'Etat estime-t-il avoir pris ses responsabilités face aux problèmes de conservation du patrimoine? A notre avis, malheureusement, il élude les problèmes et manifeste ainsi le peu d'intérêt qu'il porte à notre patrimoine.